

Attribution de temps

Que, quinze minutes avant l'expiration du temps prévu pour les affaires émanant du gouvernement au cours de cette séance, toute délibération dont la Chambre est alors saisie soit interrompue, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre et, par la suite, toute question nécessaire pour disposer de ladite étape soit mise aux voix immédiatement et successivement, sans plus ample débat ni amendement.

M. le Président: Quand la séance a été suspendue à 13 heures, le député d'Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe (M. Tobin) avait la parole.

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, je voudrais poursuivre mes remarques pour essayer de montrer que le gouvernement a agi d'une manière qui se fait l'écho des dictatures d'une époque révolue en reniant les principes fondamentaux de la démocratie et en proposant une motion de clôture à propos du projet de loi sur la privatisation d'Air Canada. J'ai le sentiment que cela annonce beaucoup d'autres motions du même genre dans les semaines à venir.

Les Canadiens se demandent en quoi consiste une motion de clôture. Dans un Parlement qui compte 211 députés d'un côté contre environ 70 de l'autre, autrement dit où il y a une écrasante majorité parlementaire, le gouvernement décide par la clôture de limiter le nombre d'heures de débat qui peuvent être autorisées pour chaque projet de loi.

Après sept heures de débat, ce qui est bien peu, le gouvernement a imposé la clôture pour arrêter le débat sur ce projet de loi qui va privatiser une institution canadienne vieille de 50 ans. Le gouvernement présentera cette motion de clôture après seulement sept heures de débat alors qu'on a annoncé aux Canadiens cette privatisation il y a un mois à peine. Il n'y a guère eu de débat ou de discussion publique ni assurément aucune discussion approfondie au Parlement, la Chambre du peuple, au sujet de cette mesure tendant à privatiser Air Canada.

Quand nous examinons la façon de procéder du gouvernement, nous constatons qu'il manifeste une grande hypocrisie et qu'il est entouré de membres hypocrites du parti conservateur qui, lorsque des mesures analogues avaient été adoptées à l'égard de projets de loi de finances il y a des années, après un débat beaucoup plus prolongé, de fait le débat avait été cinq ou six fois plus long, avaient prétendu que c'était un simulacre de justice et une répudiation de la démocratie car on imposait la clôture afin de restreindre le temps que les parlementaires pouvaient consacrer à débattre les affaires du peuple.

● (1510)

Un député, le député de Simcoe-Sud (M. Stewart), avait fait tout un discours à la Chambre le 12 février 1981 sur la clôture et ses desseins néfastes; aujourd'hui, il a manifesté le pire toupet ainsi que l'impassibilité d'un voleur de chevaux. Bien entendu, nous savons tous quelle est la partie du cheval en pleine course qu'on peut voir. Il a dit à la Chambre aujourd'hui que la clôture était appropriée, que c'était une mesure réfléchie et qu'elle accomplissait la volonté des Canadiens de façon responsable. Toutefois, qu'a dit le même député au sujet de la clôture le 12 février 1981? Il a déclaré qu'en proposant la clôture, on répudiait les principes démocratiques et qu'on éliminait ainsi la liberté de parole. Il déclarait:

Qu'est-ce que César aurait fait de nous? Les eunuques de sa cour? Qu'aurait fait de nous l'empereur? Sans doute des gardes d'honneur chargés de jeter des rameaux d'olivier à ses pieds à son entrée dans cette enceinte. L'empereur craint-il qu'on lui dise qu'il n'a pas de vêtement? A-t-il peur d'affronter le Parlement? A-t-il peur de nous regarder dans les yeux? A-t-il peur de nous voir faire une loi progressiste qui nous permettra de réaliser les aspirations et les objectifs de notre pays?

Mais, de nos jours, qui est l'empereur? Est-ce l'homme à la tête du parti qui n'a remporté que 30 des 282 sièges au Parlement? Est-ce l'homme à la tête du parti qui ne détient que 40 des 282 sièges au Parlement? Dans ce Parlement, l'empereur serait-il le gentilhomme qui, avec 211 sièges, possède une forte majorité?

Qui est le leader qui décrète que le Parlement n'a pas le droit d'agir de façon démocratique? Qui est le leader qui préconise la méthode autoritaire et qui sait que le système est très utile pour faire adopter des projets de loi de force? Qui est le leader qui ordonne aujourd'hui de fermer le Parlement? Qui est ce leader? Est-ce le leader du parti libéral? Ou celui du Nouveau parti démocratique? Non, il s'agit du leader du parti conservateur du Canada qui nous dévoile les projets de son gouvernement en vue de la prochaine campagne électorale. Le parti qui détient 211 des 282 sièges, qui possède une écrasante majorité, tente de persuader le peuple canadien qu'un simple groupe de 70 députés de l'opposition retardent les travaux du Parlement, qu'ils veulent faire fi de la volonté de la majorité élue.

Ce sont des inepties. On veut tenter de préparer le terrain pour un gouvernement qui ne sait pas établir son calendrier. Il n'a pas bien géré les travaux du Parlement et il veut maintenant faire croire aux Canadiens qu'à peine 70 députés sur 282 ont empêché la majorité d'accomplir son travail.

Imposer la clôture, c'est bafouer la démocratie. Cette institution est la voix, le cœur, l'âme et la conscience du peuple canadien, de là son nom de Chambre des communes. Les Canadiens veulent pouvoir s'exprimer sur les affaires du pays. Nous ne pouvons accepter ni n'accepterons cette motion de clôture. Que le gouvernement se le tienne pour dit: nous ne tolérerons pas d'être tyrannisés par la majorité. Nous ferons en sorte que la volonté, la parole et la vision du peuple canadien soient prises en considération dans toutes les affaires importantes dont ce Parlement et ce pays sont saisis.

Si le gouvernement avait un peu de bon sens—surtout s'il avait en outre le courage et la conscience voulues—il retirerait cette motion de clôture et permettrait à la démocratie, aussi pénible, malaisé et gênant que cela puisse être, de suivre son cours. La démocratie n'est pas parfaite, mais c'est le meilleur de tous les régimes imparfaits que cette planète ait connus jusqu'ici. Nous ferions bien de respecter les principes de la démocratie en retirant cette motion de clôture aujourd'hui.

M. Jim Hawkes (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Madame la Présidente, je suis toujours heureux de répondre au député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe (M. Tobin). Il parle de courage et de conscience. Il faut en effet un certain courage pour intervenir à la Chambre et faire face à la réalité. En revanche, il est bien facile de tenir des propos ampoulés et incendiaires visant à induire le public canadien en erreur.